

Hiver 2017

# Marigny Initiatives

Le journal municipal de la commune de Marigny-Le-Lozon

*L'équipe municipale et le personnel  
de Marigny-le-Lozon  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour 2017*

visitez notre site internet : [www.mairie-marigny.com](http://www.mairie-marigny.com)

## Le mot du Maire...



L'année 2016 a été particulièrement éprouvante au niveau national avec les événements qui ont marqué notre pays encore une fois. En effet, les attentats de Nice ont encore touché de nombreuses personnes innocentes. Ces crimes terroristes se sont poursuivis au Moyen-Orient et encore très récemment à Berlin. Cette guerre contre le terrorisme nous amène à être plus vigilants, à prendre de nouvelles mesures de sécurité. Cependant, il faut continuer à vivre et à avancer et ne pas se recroqueviller sur nous-même, ce qui serait donner raison à ces fondamentalismes radicaux.

Il est important pour moi de se retrouver et de donner des messages de solidarité, d'encouragement et d'optimisme.

Je l'ai déjà dit et répété mais le contexte économique et financier a changé et cela de manière durable.

Pour citer les principaux changements depuis le début de la mandature : les baisses drastiques des dotations de l'Etat, la rétrocession aux communes de nouvelles compétences par l'Etat sans compensation (instruction de l'urbanisme)...

Au niveau des organisations territoriales, de nombreuses évolutions ont eu lieu ; la plus récente nous touchant directement étant l'entrée de la communauté de communes de Canisy dans St-Lô Agglo.

Cette évolution est cohérente et correspond au bassin de vie du pays Saint Lois, je tiens encore à féliciter Gilles QUINQUENEL qui a été réélu président brillamment, ce qui démontre que le travail engagé depuis 2014 va dans le bon sens et qu'il a réussi à trouver des consensus sur de nombreux sujets et à faire partager son ambition pour notre territoire

Saint-Lô Agglo est le principal partenaire de notre commune, cette structure doit permettre un développement de notre territoire et portera des projets ambitieux, tel que le Techno Pôle Agglo 21, qui permettra d'irriguer l'ensemble du bassin d'emploi. Nous avons avec cette entité, dans laquelle je crois et m'investis, à continuer notre engagement. Saint-Lô Agglo est complémentaire de nos communes.

Compte tenu de l'évolution du contexte général, la solidarité et la mutualisation des moyens sont essentielles afin de pouvoir développer de nouveaux projets. J'espère que ce n'est qu'un début et que notre commune nouvelle accueillera de nouveaux membres dans le cadre d'un bassin de vie cohérent avec comme objectifs majeurs de maintenir et d'améliorer le service aux administrés.

Respecter les habitants de notre ville, c'est travailler avec eux et tenir ses engagements.

Dans ce nouveau contexte de restrictions budgétaires, même si certains projets pourront prendre plus de temps pour se concrétiser, ils le seront.

Chers habitants, je vous adresse en y associant l'ensemble de l'équipe municipale, tous mes vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Fabrice LEMAZURIER.



### Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 5
Zoom sur les vœux	6
Zoom sur le personnel	7
Vie pratique	8
Passé récent	9
Vie associative	10
Vie locale	11

# CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : [www.mairie-marigny.com](http://www.mairie-marigny.com)

## Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LECOURTOIS Nicole, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic.

## Séance du 15 novembre

Absents excusés : HELAINE Stéphane, HEUVET David, MAUDUIT Ludovic.

Absent : LE BIHAN Stéphane.

### **MODIFICATION DES STATUTS EN VUE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LO AGGLO AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CANISY**

Par arrêté du 4 avril 2016, Monsieur le Préfet de la Manche a fixé le périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté d'agglomération « SAINT LO AGGLO » avec la Communauté de Communes de CANISY.

En conséquence les modifications proposées se limitent à :

-La prise en compte des nouvelles dispositions réglementaires à savoir le transfert et l'intégration de certaines des compétences dans les compétences obligatoires : le développement touristique, la collecte des ordures ménagères (auparavant dans les compétences facultatives ou optionnelles) et l'élaboration des documents d'urbanisme.

-La réécriture de certaines compétences pour mieux en préciser les contours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les statuts de SAINT-LO AGGLO avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **INTEGRATION DE LA PARCELLE D 689 DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Afin de régulariser l'intégration de la voirie du lotissement du Douyt St Pierre dans la voirie communale, il y a lieu d'intégrer la parcelle D689 d'une surface de 167 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Odile HULMER.

Considérant que la voirie est de fait ouverte au public, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'accepter l'intégration dans la voirie communale de la parcelle cadastrée section D 689 pour une superficie totale de 167 m<sup>2</sup>,
- de procéder à l'acquisition de ladite parcelle à titre gratuit,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de l'opération
- que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

### **FDGDON : LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES ET LES CHENILLES URTICANTES**

La FDGDON de la Manche (fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles) sollicite la participation des communes pour compléter le financement alloué par le conseil départemental au programme de lutte collective. La participation pour Marigny-le-Lozon est de 165 € pour 2016. La signature de cette convention permet de bénéficier des avantages de la lutte collective contre les frelons asiatiques.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le FDGDON.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Entretien du site de l'ancienne pisciculture de Lozon :**

La mairie a signé une convention avec la fédération départementale de pêche qui s'engage, de son côté, à relancer une étude pour l'aménagement de l'ancienne pisciculture de Lozon afin de créer un parcours de pêche, en contrepartie la mairie s'engage à assurer l'entretien du terrain.

#### **Carrefour au Paing à Lozon :**

Une réunion est programmée le 16 novembre avec le conseil départemental et les élus de Lozon et de Rémilly-sur-Lozon afin de trouver des solutions pour sécuriser le carrefour au Paing.

#### **Travaux à l'EHPAD les Hortensias :**

Dans le cadre des travaux d'extension de la maison de retraite, des travaux nocturnes vont se dérouler de décembre 2016 à mars 2017 à raison de 2 nuits par mois.

Un arrêté préfectoral autorisant, à titre dérogatoire, le travail nocturne et bruyant sera rédigé chaque mois avec les dates d'intervention demandées par l'entreprise LEDUC. Conscient de la gêne occasionnée, Monsieur le Maire adressera aux riverains un avis mensuel pour les informer des dates d'interventions nocturnes programmées.

#### **Projet de la Maison des services au public :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il rencontre actuellement les différents partenaires (Pôle Emploi, Mission Locale, Centre Médico-social...) susceptibles d'assurer des permanences au sein de la maison des services au public qui accueillera la future mairie.



# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 6 décembre

Absents excusés : LECOURTOIS Nicole, FAUVEL Véronique, HELAINE Stéphane, HEUGUET Cédric, BISSON Caroline, LE BIHAN Stéphane.

### TRAVAUX DE REFECTION DES VITRAUX A L'EGLISE SAINT-PIERRE DE MARIGNY

Suite à l'étude élaborée par le CAUE de la Manche sur l'état de conservation de l'église Saint-Pierre de Marigny, Monsieur le Maire a sollicité des devis auprès de plusieurs prestataires. En accord avec la conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art, il est proposé au conseil municipal de valider les devis des entreprises suivantes pour la réfection des vitraux :

SMC – Le Lorey	4 780.00 € HT
Deslandes – Saint-Denis-le-Vêtu	15 472.00 € HT
Fallon Maître verrier – le Theil	25 164.09 € HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>45 416.09 € HT</b>

Après en avoir délibéré, par 1 abstention, 1 voix contre et 22 voix pour, le conseil municipal autorise les travaux de réfection des vitraux tels que présentés ci-dessus.



### PROJET URBAIN PARTENARIAL

Monsieur le Maire précise qu'un projet de permis de construire concerne deux maisons d'habitation sur la parcelle cadastrée n° D438 (numérotation avant bornage),

Lors de l'instruction du certificat d'urbanisme, il est apparu qu'une extension des réseaux d'eau et d'électricité est nécessaire dans ce secteur pour un montant estimé à 12 775.35 €.

Monsieur le Maire propose de mettre à la charge des futurs acquéreurs et du propriétaire cette extension s'élevant à 12 775.35 euros et ce, par le biais du projet urbain partenarial (PUP). Pour se faire une convention sera passée entre la ville, le propriétaire du terrain et les futurs acquéreurs, qui précisera toutes les modalités de ce partenariat. Monsieur le Maire donne lecture des principales dispositions de ce projet de convention. Par ailleurs, la convention PUP exonère le signataire de taxe d'aménagement pendant une durée qui ne peut excéder 5 ans. Le projet est approuvé par 1 abstention et 23 voix pour.

### RESTAURANT LA VIEILLE POELE : AUTORISATION CESSION DE FONDS

Monsieur le maire informe le conseil que M et Mme BICHARD Marc, exploitants du restaurant « la Vieille Poêle », vont céder

leur fonds de commerce à M et Mme DUREL Paul-Ayméric. Aux termes de l'acte de cession, M et Mme BICHARD Marc céderont le droit au bail des locaux, situés 20 rue du 8 mai à Marigny, dont la commune est propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du fonds de commerce de crêperie exploité sous l'enseigne « La Vieille Poêle » aux conditions suivantes :

- réserve au profit de la commune de l'obligation de solidarité entre le nouveau locataire et le prédécesseur pour le paiement du loyer et des charges pour la période de neuf ans actuellement en cours.
- dispense de la signification de la cession du fonds par huissier.

### Questions diverses

#### Réunion des élus de l'ex communauté de communes de Marigny:

Le 24/11/2017 les maires des communes de l'ex communauté de communes de Marigny, Madame la conseillère départementale et Monsieur Bachelier, animateur du bassin de formation, se sont réunis afin d'aborder l'avenir du bassin de formation.

Une convention d'entente va être rédigée entre les communes afin de prévoir le financement du bassin de formation, de potentiels investissements en commun et éventuellement l'organisation des TAP.

#### Bilan financier de l'APE Julien Bodin :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le bilan financier de l'association APE de l'école Julien Bodin qui laisse apparaître un excédent de 2 560.99 €. Il souligne le caractère dynamique de l'équipe en place et la qualité des animations proposées et remercie vivement les bénévoles pour leur engagement.

## Séance du 20 décembre

Absents excusés : GENET Philippe, HEUVET David, MAUDUIT Ludovic. Absents : HOMMET Bernadette, LECOURTOIS Nicole, LE BIHAN Stéphane.

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAINT-LO AGGLO » : Désignation de 2 conseillers communautaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Considérant qu'il convient de désigner deux conseillers communautaires titulaires et considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des conseillers communautaires,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :  
Ont obtenu : liste 1 (Messieurs LEMAZURIER Fabrice et BOURBEY Marc) : 25 voix. M. LEMAZURIER Fabrice et M. BOURBEY Marc ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés conseillers communautaires.

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 janvier

Absente excusée : LEGENDRE Martine.

Absents : LECOURTOIS Nicole, HELAINE Stéphane, HEUVET David, LE BIHAN Stéphane.

## DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : programmation 2017.

Dans le cadre de la DETR pour l'année 2017, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le principe des opérations suivantes au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

**Eclairage public rue du village Compère:** Diminution de la pollution lumineuse

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	70 %	6 678.00 €
DETR	30%	2 862.00 €
Total	100 %	9 540.00 €



rue du village Compère.

**Réfection des trottoirs rue des Sports :**

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	80 %	1 166.40 €
DETR	20 %	291.60 €
Total	100 %	1 458.00 €

**Travaux de mise aux normes accessibilité au musée « Cobra »:**

Mise en accessibilité intérieure et rampe d'accès

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	60 %	4 200.84 €
DETR	40%	2 800.56 €
Total	100 %	7 001.40 €



**Réfection des trottoirs rue de la Grange à Dîme :**

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	80 %	2 908.80 €
DETR	20 %	727.20 €
Total	100 %	3 636.00 €

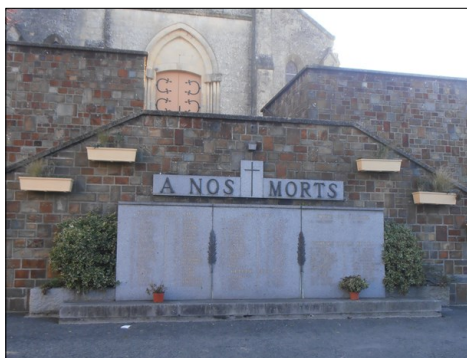
**Nouveau système de chauffage à la salle du Jardin Pillard :**

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	60 %	8 859.92 €
DETR	40 %	5 906.62 €
Total	100 %	14 766.54 €

# CONSEIL MUNICIPAL

## MONUMENT AUX MORTS PLACE DU DOCTEUR GUILLARD : demande de subvention à l'ONAC

Le monument aux Morts de la place du Docteur Guillard nécessite une réfection de la dorure des lettres.



Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise DESFRICHES d'un montant de 2 661.75 € pour la réfection de la dorure des lettres du monument aux Morts et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'ONAC (office national des anciens combattants et des victimes de guerre).

## PRISE DE POSSESSION D'IMMEUBLES SANS MAITRE

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016 fixant la liste des immeubles présumés vacants et sans maître dans le département de la Manche,

Commune déléguée de Lozon		
Section	N°	Contenance
A	212	2 166 m <sup>2</sup>
D	178	570 m <sup>2</sup>
D	239	750 m <sup>2</sup>

Vu le certificat attestant l'affichage pendant 6 mois aux portes de la mairie de l'arrêté susvisé,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur et charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

## CYCLO-CROSS DU 29 JANVIER 2017

Le vélo club de Saint-Lô-Pont-Hébert, en collaboration avec le club de cyclisme de Marigny, organise sur Marigny le dimanche 29 janvier 2017 une compétition de cyclo-cross. Il sollicite une participation financière de la part de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la participation de la commune pour cet événement local à hauteur de 500 €.

## CONVENTION CADRE ENTRE LES PARTENAIRES DU VISIO-RELAIS DE SERVICE PUBLIC

Depuis 2011 la mairie dispose d'un visio-relais mis à disposition par Manche Numérique. Un nouveau dispositif plus performant vient d'être installé. A cet effet, il y a lieu de signer une nouvelle convention qui détermine les missions et les engagements de chaque partie dans le cadre du déploiement et du fonctionnement du visio-relais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre entre les partenaires du visio-relais de service public.

Retrouvez plus d'informations sur le visio-relais à la page 8

## Questions diverses

### Bilan financier du « fil d'Argent » :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le bilan financier de l'association « le fil d'Argent » qui laisse apparaître un excédent de 679.75 €.

Il souligne le caractère dynamique de l'équipe en place et la qualité des animations proposées et remercie vivement les bénévoles pour leur engagement.



Valérie BISSON,  
présidente de  
l'association et  
conseillère  
municipale.

### Calendrier des élus :

14 février 2017 à 20h30 : prochain conseil municipal.  
14 mars 2017 à 20h30 : conseil municipal  
21 mars 2017 à 18h : commission des finances  
4 avril 2017 à 20h30 : vote du budget



# ZOOM SUR LES VŒUX 2017

## Cérémonie des vœux à Marigny



Devant un public nombreux, dont M. Philippe GOSSELIN député, M. Gilles QUINQUENEL président de Saint-Lô Agglo, M. François BRIERE maire de Saint-Lô, Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE, conseillère départementale, M. Fabrice LEMAZURIER, maire de Marigny-le-Lozon, a présenté ses vœux le vendredi 20 janvier 2017.

Après une présentation de la commune avec ses 2 659 habitants, 5<sup>ème</sup> place des villes les plus peuplées de Saint-Lô Agglo, Monsieur le Maire a énoncé les projets 2017 : travaux d'accessibilité, travaux de voirie, réfection des trottoirs, lancement d'une étude sur la réfection de la salle des fêtes de Lozon, maîtrise d'œuvre de la maison de services au public, étude de l'aménagement du bourg.



Retrouvez sur le site internet le diaporama diffusé au cours de la cérémonie des vœux.

## Cérémonie des vœux à Lozon



La cérémonie des vœux de la commune déléguée de Lozon s'est déroulée samedi 7 janvier.

Les lozonnais se sont déplacés en nombre pour assister à ce moment de rencontre et de convivialité.

Marc BOURBEY, maire délégué, et Fabrice LEMAZURIER, maire de Marigny-le-Lozon ont fait le bilan de la première année de la commune nouvelle. Ils ont également présenté les projets de la commune pour les deux ans à venir.

Tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié servi par l'équipe municipale.



## REUNION DU PERSONNEL COMMUNAL



Mardi 13 décembre l'ensemble du personnel de la commune de Marigny-le-Lozon, soit 31 agents, et les élus s'étaient réunis pour la traditionnelle réunion du personnel. Monsieur le Maire a remercié le personnel pour l'engagement de chacun cette année encore. Deux départs sont à noter pour 2017 : Monsieur Yannick GALODE, adjoint technique de Lozon, qui a quitté la commune au 31 décembre pour aller vers de nouvelles fonctions et Madame Micheline ENGUEHARD, agent d'accueil petite enfance à la garderie périscolaire, qui part à la retraite au 1<sup>er</sup> février 2017. Enfin, Madame Estelle COUDRET, adjoint administratif, a été décorée pour ses 20 ans de fonction publique territoriale. La soirée s'est déroulée dans la bonne ambiance autour d'un apéritif dinatoire réalisé avec brio par l'équipe du restaurant scolaire.

## LES AGENTS DU RESTAURANT SCOLAIRE



De Gauche à droite :

**Marine VAUDRY**  
responsable du restaurant  
scolaire,

**Glwady's BELLAMY**  
agent de service,

**Pascal DELAUNAY**  
agent de production,

**Yasmina LAFORGE**  
agent de service,

**Bruno LEBREUILLY**  
agent de production,

**Béatrice LACOUR**  
agent de production,

**Marina SAUVEY**  
surveillante de cour.



## Modalités de vote pour les prochaines élections.

A l'attention des Lozonnais et Marignais...

Afin de voter aux élections de 2017, vous devrez obligatoirement vous présenter avec une des pièces suivantes

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Carte vitale avec photo (en cours de validité)
- Carte de famille nombreuse (en cours de validité) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (en cours de validité)



### Rappel des dates :

Elections présidentielles : **23 avril et 7 mai 2017**

Elections législatives : **11 et 18 juin 2017**

## Autorisations de sortie de territoire pour mineurs non accompagnés par un parent.

### DEPUIS LE 15 JANVIER 2017

Les mineurs qui voyageront à l'étranger sans être accompagnés par l'un de leurs parents devront présenter, en plus d'un passeport en cours de validité ou d'une carte nationale d'identité, **une autorisation de sortie du territoire.**

Dès lors, le mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné par au moins l'un de ses parents devra présenter l'ensemble des documents suivants :

- **Carte d'identité** (si voyage dans l'espace Schengen) ou passeport avec visa éventuel selon les exigences du pays de destination.
- **Le formulaire d'autorisation de sortie de territoire**, complété et signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- **Une photocopie du titre d'identité** du parent signataire de l'autorisation de sortie de territoire.

**Le formulaire est téléchargeable sur le site de la commune.**

### REPAM « LES LUCIOLES »

Retrouvez sur le site internet de la commune plus d'informations sur les 2 livres coup de cœur sélectionnés par le REPAM. Bonne lecture...



## Visio-relais à la mairie



### Comment utiliser le visio-relais à la mairie ?

D'un simple clic, vous entrez en relation avec un télé-conseiller du service demandé. Il vous propose un service personnalisé afin de répondre à toutes vos demandes (sauf cas particulier).

Aujourd'hui, 6 partenaires proposent leurs services :

- la Caisse d'Allocations Familiales (**CAF**)
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (**CPAM**)
- la Mutualité Sociale Agricole (**MSA**)
- l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'Allocations familiales (**Urssaf**)
- le **Tribunal de Grande Instance de Coustances (T.G.I)**
- le Conseil Départemental d'Accès au Droit (**CDAD**)

Vous pouvez alors réaliser vos démarches en direct et en toute confidentialité. Un accompagnant vous assistera pour bien débuter dans l'utilisation du visio-relais.

Vous pourrez ainsi actualiser votre dossier, signaler un changement de situation, vous informer sur vos remboursements, vos droits, recevoir des attestations, adresser ou recevoir en temps réel des formulaires, obtenir le chèque emploi service universel (CESU).

**... alors n'hésitez pas !**

# PASSE RECENT

## Remise de médaille à M. POTIER

Lors de la rencontre avec M. BECKERT de Cadenet le 19 novembre 2016, M. Roger POTIER nous a raconté avec précision les événements de cette époque. Il est notre mémoire de Marigny et ses anecdotes sont toujours agréables à entendre. A l'issue de cette réunion, chacun d'eux a été médaillé et récompensé.



## Signature de la convention avec la bibliothèque.

Grâce à une équipe de bénévoles très efficace et sérieuse, la bibliothèque de Marigny-le-Lozon fonctionne et évolue régulièrement. En effet, elle s'est informatisée en 2016. Le vendredi 18 novembre 2016, la municipalité et la bibliothèque départementale de la Manche ont signé une nouvelle convention les engageant pour trois ans. Nous remercions particulièrement Mme Clotilde DELAROCHE qui s'investit énormément dans ses fonctions.



## Remise de médaille à M. Jean LEFER.

A l'occasion du repas des anciens combattants de Lozon, devant une nombreuse assemblée, la médaille du Djebel a été remise à Jean LEFER. Ce dernier a été durant de nombreuses années le président de la section UNC de Lozon.

C'est le vice président cantonal, Louis HOUSSET, qui a remis le diplôme et la médaille.



# VIE ASSOCIATIVE

## Les manifestations à venir.

### Février 2017 :

**Mercredi 1<sup>er</sup> février** : Concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ : 06.42.84.30.10 ou 06.70.97.61.07 🟡

**Dimanche 5 février** : Loto organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Notre Dame ☎ : 06.62.63.56.62 🟡

**Judi 16 février** : Loto organisé par les anciens combattants du canton de Marigny ☎ : 06.98.98.26.32 🟡

### Mars 2017 :

**Mercredi 1<sup>er</sup> mars** : Concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ : 06.42.84.30.10 ou 06.70.97.61.07 🟡

**Dimanche 5 mars** : Loto organisé par l'amicale cycliste de Marigny (A.C.C.M) ☎ : 02.33.55.13.58 🟡

**Samedi 11 mars** : soirée dansante organisée par l'association Danses vacances : ☎ : 06.80.13.38.90 🟡

**Samedi 11 mars** : ouverture de la pêche au lavoir organisée par la comité des fêtes de Lozon

**Dimanche 12 mars** : Carnaval organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Julien Bodin ☎ : 02.33.56.03.52 🟡

**Samedi 18 mars** : soirée dansante organisée par le Comité des Fêtes de Marigny : ☎ 06.60.79.45.09 🟡

Salle des fêtes de Lozon 🟡 Salle des fêtes Marigny 🟡

**Samedi 25 mars** : soirée théatrale organisée par Marigny Je T'Aime : ☎ 06.37.03.18.98 🟡

**MERCREDI 29 MARS 2017**

COLLECTE DE SANG

A la salle des fêtes Place Westport  
Marigny De 15h30 à 19h00



### Avril 2017 :

**Mercredi 5 avril** : Concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ : 06.42.84.30.10 ou 06.70.97.61.07 🟡

**Samedi 8 avril** : repas dansant organisé par l'Amicale Laïque (Gym, Hand, badminton) : ☎ : 06.40.12.58.47 ou 07.87.22.99.02 🟡

**Dimanche 9 avril** : Loto organisé par Marigny Je T'Aime ☎ : 02.33.07.60.43 ou 06.70.46.11.39 🟡

**Mercredi 12 avril** : Loto organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ : 06.15.60.92.26 ou 06.48.34.89.66 🟡

**Judi 20 avril** : Loto organisé par les anciens combattants du canton de Marigny ☎ : 06.98.98.26.32 🟡

**Samedi 29 avril** : Repas dansant organisé par le groupement de l'osier (foot) ☎ : 02.33.07.71.36 🟡

Les 29 – 30 avril et 1<sup>er</sup> mai, « Miniflotte 50 » organisée à l'étang de Marigny, les championnats de France de voiliers radiocommandés. ☎ 02.33.56.67.15.

## Prochaines randonnées de Marigny Je T'Aime :

5 février    2 avril    2 mai    10 mai  
16 mai    23 mai    30 mai

Plus de renseignements sur le site internet  
[marignyjetaime.free.fr](http://marignyjetaime.free.fr) ou au 06.37.03.18.98



Didier OZOUF  
président

### Mai 2017 :

**Lundi 1<sup>er</sup> mai** : Braderie organisée par l'union des commerçants et artisans de Marigny ☎ : 02.33.55.00.00

**Mercredi 3 mai** : Concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ : 06.42.84.30.10 ou 06.70.97.61.07 🟡



Retrouvez tous les renseignements sur les associations sur le site internet de la mairie :  
[www.mairie-marigny.com](http://www.mairie-marigny.com) dans la rubrique Les associations.



## Zoom sur un de nos commerçants

“On va manger chez Paul-Aymeric et Angéline !”

Il y a deux semaines, Paul-Aymeric et Angéline DUREL ont réouvert le restaurant “La Vieille Poêle”.

Après de solides études en cuisine, Paul-Aymeric a exercé son métier à Fécamp où il est devenu chef de cuisine pendant 10 ans.

Avec son épouse Angéline, elle-même chef de rang, ils ont décidé de se “lancer” : ils ont choisi la Vieille Poêle à Marigny-le-Lozon.

Dans une ambiance “bistrot de campagne”, simple et conviviale, Paul-Aymeric propose une cuisine gastronomique à base de viandes locales et de produits frais du marché, dans des menus variés et très accessibles.

Bienvenue à Paul-Aymeric et Angéline et bonne réussite.

Contact : 02.33.55.66.19 mail : lavieillepoele@orange.fr

Page facebook : restaurant la vieille poêle



## LES SERVICES DANS LA COMMUNE

### **Permanence de Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE**

Conseillère Départementale : le mercredi de 9h15 à 10h15 SUR RDV  
adele.hommet-lievre@manche.fr **06.31.40.21.29**

### **GENDARMERIE St Jean De Daye 02.33.72.50.20**

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h  
Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

### **TRESORERIE 02.33.55.15.10**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h.

### **LA POSTE 02.33.77.55.00**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30  
le samedi de 9h à 12h30.

### **BIBLIOTHEQUE 02.33.56.81.29**

Lundi 16h30 à 17h30, mercredi 10h30 à 12h et de 14h à 17h,  
vendredi 16h30 à 17h30, samedi 10h30 à 12h.

### **MAISON DE RETRAITE 02.33.77.14.77**

### **RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES 02.33.05.23.84**

Mardi et mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 13h45 à 18h30

### **MAISON DES JEUNES 06.37.03.18.98**

Mercredi et samedi 14h à 18h et pendant les petites vacances scolaires.

### **C.L.I.C 02.33.06.04.71**

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

### **DECHETTERIE**

Lundi 9h-12h 14h-18h, mercredi 14h-18h le jeudi 14h-18h  
samedi 9h-12h 14h-18h.

### **ASSISTANTE SOCIALE 02.33.77.28.93**

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois 9h30-11h30 (sur rdv)  
à l'ancienne Communauté de Communes.

### **A.D.M.R 06.65.11.04.10**

Mercredi 10h-12h à l'ancienne Communauté de Communes.

### **SAUR 02.50.72.40.00**

### **La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :**

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
le jeudi de 14h à 18h  
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Tél : 02.33.55.15.26 Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr  
Site internet : www.mairie-marigny.com

### **Mairie annexe de LOZON vous accueille :**

Le mardi de 10h à 12h et le vendredi de 16h30 à 18h30  
Tél : 02.33.56.23.34

e-mail : mairie.lozon@wanadoo.fr